

Jean-François COCKENPOT
114 rue de l'égalité
59553 CUINCY

Commissaire aux comptes
CRCC des Hauts-de-France
Cour d'Appel de Douai

COMMISSARIAT AUX APPORTS
APPORTS EN NATURE DE TITRES DETENUS PAR MONSIEUR ANTOINE BRULE
AU SEIN DE LA SARL AUTORACING

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par une désignation faite par décisions unanime des actionnaires en date du 04/07/2024, j'ai l'honneur de vous rendre compte par le présent rapport de la mission confiée, à savoir :

« Vérifier la valeur conférée aux apports en nature qui doivent être effectués à ladite société et dresser un rapport ».

Les modalités de cet apport en nature ont été arrêtées dans des projets de traité d'apport qui m'ont été communiqués.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers qui seraient stipulés.

1- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1-1 La société bénéficiaire de l'apport a les caractéristiques suivantes :

- • Dénomination sociale : Holding 2AR
- • Forme juridique : SAS
- • RCS BOULOGNE SUR MER en cours d'immatriculation
- • Siège social : 122 rue Marcel Caudeville - 62360 La Capelle
- • Capital social : 58 900 € (nombre d'actions : 589 / valeur nominale : 100 €)
- • Objet social : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés
- • Président : Monsieur Antoine BRULE

1-2 Les apports seront constitués par des titres de SARL AUTORACING :

- Dénomination sociale : SARL AUTORACING
- Forme juridique : SARL
- R.C.S. Boulogne-sur-Mer n° 527552467
- Siège social : 158 BD DE LA LIBERTE - OUTREAU (62 230)
- Capital social : 10 000 € (nombre de parts : 1000 / valeur nominale : 10 €)
- Objet social : Garage, Réparation, Carrosserie, location de voiture, Vente
- Gérant : Monsieur Jehan VANSON

1-3 Le capital social de SARL AUTORACING, avant les apports, est constitué de la façon suivante :

Le capital social de la SARL AUTORACING s'élève à 10 000 €.

Il est composé de 1000 actions de 10 € chacune, réparties de la façon suivante :

ASSOCIE	PARTS
SASU ANTOYO	624 en PP
Tom VANSON	188 en NP
Antoine BRULE	188 en NP
TOTAL	1000

Monsieur Antoine BRULE Fait l'apport à la société HOLDING 2AR des parts sociales qu'il possède.

Ce dernier affirme que ces titres :

- Qu'il est nu-propiétaire de ces parts ;
- N'ont fait l'objet d'aucun nantissement, ni privilège ;
- N'ont pas fait l'objet de prise de garantie au profit d'un tiers.

1-4 La société bénéficiaire de l'apport SAS HOLDING 2AR

Les 188 parts détenues au sein de la société SARL AUTORACING sont valorisées à la somme de 56 400€, soit une valeur unitaire de 300 €.

Ces apports sont évalués globalement à la somme de 56 400 €.

En contrepartie de ces apports, la société bénéficiaire, la SAS **HOLDING 2AR**, procédera à l'émission de 564 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune remises à l'apporteur, Monsieur Antoine BRULE.

Monsieur Antoine BRULE apporte et verse à la société une somme totale de DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2500 euros) en numéraire.

Par conséquent, le capital social de la société SAS HOLDING 2AR s'élèvera à 58 900 € et sera composé de 589 Actions de 564 € chacune.

2- VALEUR RETENUE POUR CES APPORTS

▶ Nombre de titres apportés	188 parts en nue-propiété
▶ Par qui	Monsieur Antoine BRULE
▶ Fonction occupée au sein des sociétés	Président (SAS HOLDING 2AR)
▶ Pour une valeur globale de	56 400 €

3- OBSERVATIONS RESULTANT DE CETTE VALORISATION

La valorisation des apports s'est faite à partir des comptes annuels établis au 30/09/2023, derniers comptes annuels qui m'ont été communiqués. Une balance des comptes au 30/04/2024 m'a également été communiqué. J'avais établi la mission d'apport à la SASU ANTOYO le 26 avril 2021 et, j'ai pris connaissance des échanges avec l'administration fiscale lors de la succession de Madame HOTOT.

L'examen de ces comptes et la lettre d'affirmation de l'apporteur ne conduisent à aucune observation qui viendrait infirmer cette valeur.

3-1 Lettre d'affirmation

Le document établi en date du 06/07/2024 vient indiquer que les comptes annuels de la SARL AUTORACING sont arrêtés dans le plus strict respect des règles comptables.

En outre, il y est indiqué que l'associé n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de réserves depuis l'ouverture de l'exercice, soit le 01/01/2024, jusqu'à ce jour.

CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur retenue pour l'apport des titres constituant le capital social de la société SARL AUTORACING :

- Titres apportés par Monsieur Antoine BRULE :
 - o Nombre de titres apportés :
 - 188 parts en nu-propriété au sein de la SARL AUTORACING
 - 56 400 euros
- n'est pas surévaluée**

En contrepartie de ces apports, la société bénéficiaire de l'apport, la société HOLDING 2AR, procédera à l'émission de 564 nouvelles ACTIONS de 100 € chacune.

Ces 564 actions seront remises à l'apporteur, Monsieur Antoine BRULE.

Nous n'avons été informés d'aucun avantage particulier qui serait stipulé au profit de l'apporteur ou d'un tiers.

Fait à Cuincy, le 08 juillet 2024

Le Commissaire aux apports

Jean-François COCKENPOT

